



**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)**

UNITÉ CENTRALE D'EXÉCUTION (UCE)

**PROGRAMME DE TRANSPORT ET
CONNECTIVITÉ DÉPARTEMENTALE**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PONTS
SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE
PORT-DE-PAIX - ANSE A FOLEUR (RD501) - Lots 1, 2 et 3**

**Financé par : BANQUE INTERAMERICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de financement No 4618/GR-HA
No. : 4618-MTPTC-T-AOI-008-2020**

**Visite au chantier du Pont 5
4 Mars 2022**

Groupement TECHNIPLAN-CECOM Consultants S.A

Port-de-Paix, 07 Mars 2022

Ficher : 9-Corrao-VisitPont.5-04Mars2022

Ing. Giovanni Corrao

La visite au chantier du Pont 5

4 Mars 2022

Date	Vendredi 4 Mars 2022
Lieux visites	Pont 5 pk 25+700, Anse-à-Foleur
Début	10h15 AM
Fin	10h45 AM
Rédaction	➤ Giovanni Corrao, Ingénieur d'Ouvrage d'art de la Mission de Contrôle



Fig. 1 – La vue photogrammétrique aérienne du Pont 5 au km 25+700

Introduction

Dans le cadre de « *L'Assistance au Maître d'Ouvrage et Supervision des Travaux de Réhabilitation du Tronçon Port-de-Paix – Anse-à-Foleur de la Route Départementale 501 (RD 501) – Marché No. : 4618-MTPTC-CF-SFQC-002-2020* », une Visite de la MdC au chantier du Pont 5 a eu lieu le Vendredi 4 Mars 2022. Etaient présentes : l'ing. Graziano Peling, l'ing. Giovanni Corrao, l'ing. Topographe Parnel Denis, et l'assistant topographe Jodany Etienne.

PONT 5 - Points discutés

1. Positionnement du Pont
2. Localisation de la route de service
3. Vérification des points trigonométriques
4. Expropriation des aucunes maisons



Fig. 2 – La localisation du Pont 5 au km 25+700

Lors de la réunion, les Experts en ouvrage d'art et les Topographes de la Mission de Contrôle ont vérifié le positionnement du Pont 5 selon la neuve propose de l'Entreprise Cocimar qui a prévu de rectifier la courbature et donc de réaliser le Pont tout droit. Pour bien connecter le pont à la route, seront réalisées des rampes cuves.

Ne sont pas émergés problèmes pour la réalisation de la route de service, qui sera utilisé pendant la construction du Pont pour le passage des moyens.

Aucuns points trigonométriques sont déjà positionnés sur le lieu, comme on peut voire à côté.



On est en attente des expropriations pour pouvoir procéder avec les travaux. Au-dessous une maison que on devra démolir pour le passage de la route de service.



Fig. 3 – Une des maisons à démolir